

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°39-2023-11-002

PUBLIÉ LE 6 NOVEMBRE 2023

# Sommaire

## Préfecture du Jura /

39-2023-10-30-00003 - Arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à M. Louis GIROD (1 page)	Page 3
39-2023-10-30-00002 - Arrêté attribuant la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement à M. Mattis BONNARD (1 page)	Page 5

Préfecture du Jura

39-2023-10-30-00003

Arrêté attribuant la médaille de bronze pour  
acte de courage et de dévouement à M. Louis  
GIROD

**Arrêté accordant une récompense pour acte  
de courage et de dévouement**

**Arrêté n°**

**LE PREFET DU JURA  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**VU** le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

**VU** le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le rapport du 23 octobre 2023 du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que M. Louis GIROD, sergent de sapeur pompier volontaire, a contribué à l'évacuation d'une personne restée prisonnière à l'intérieur de son logement en proie à un violent incendie, le 22 septembre 2023, à Fraisans

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :  
- M. Louis GIROD, né le 22 10 1999 à Besançon (25)

**Article 2 :**

Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré et publié au recueil des actes administratifs du Jura et dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Lons-le-Saunier, le 30 octobre 2023

Le préfet,



**Serge CASTEL**

Préfecture du Jura

39-2023-10-30-00002

Arrêté attribuant la médaille de bronze pour  
acte de courage et de dévouement à M. Mattis  
BONNARD

**Arrêté accordant une récompense pour acte  
de courage et de dévouement**

**Arrêté n°**

**LE PRÉFET DU JURA  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**VU** le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

**VU** le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le rapport du 23 octobre 2023 du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que M. Mattis BONNARD, caporal de sapeur pompier volontaire, a contribué à l'évacuation d'une personne restée prisonnière à l'intérieur de son logement en proie à un violent incendie, le 22 septembre 2023, à Fraisans

Sur proposition de monsieur le directeur des services du cabinet du préfet,

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à :  
- M. Mattis BONNARD né le 02 12 1998 à Dole (39)

#### **Article 2 :**

Monsieur le directeur des services du cabinet du préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré et publié au recueil des actes administratifs du Jura et dont une copie sera remise à l'intéressé.

Fait à Lons-le-Saunier, le 30 octobre 2023

Le préfet,



**Serge CASTEL**